

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR

SACRÉ-CŒUR, LE 12 DÉCEMBRE 2022

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord, à la salle Le Cœur du fjord, le 12 décembre 2022, à 19 h, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M^{me} Lise Boulianne
 M^{me} Nada Deschênes
 M^{me} Marie-Chantal Dufour
 M^{me} Valérie Dufour
 M. Guillaume Lavoie
 M. Philippe Roy
 M. Janic Boisvert

ABSENCE :

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

Résolution 2022-12-424

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

- A. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- B. Adoption de l'ordre du jour ;**
- C. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2022, 19 h ;**
- D. État de la situation financière au 31 octobre 2022 ;**

E. État de la situation financière au 30 novembre 2022 ;

F. Acceptation des comptes à payer - Novembre 2022 ;

G. Correspondance (*liste jointe*) ;

- a) Correspondance, M. Antoine Lavoie de Sacré-Coeur dans l'alignement des champions ;
- b) Correspondance de M. Kevin Bédard, directeur général par intérim concernant la fermeture du centre de services des Bergeronnes Caisse du Saguenay Saint-Laurent ;

H. Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :

- a) Message du maire ;
- b) Représentation et activités des comités.

I. Administration générale :

- a) Dépôt MRC HCN – Répartition des quotes-parts 2022 ;
- b) Avis de motion du règlement numéro 610 ;
- c) Avis de motion du règlement numéro 611 ;
- d) Avis de motion du règlement numéro 612 ;
- e) Avis de motion du règlement numéro 613 ;
- f) Dépôt du projet de règlement numéro 610 modifiant le règlement 417 décrétant l'entretien des chemins pendant l'hiver pour la circulation des véhicules automobiles ;
- g) Dépôt du projet de règlement 611 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout ;
- h) Dépôt du projet de règlement 612 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles ;
- i) Dépôt du projet de règlement 613 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2023 ;
- j) Offre de de PG Solutions pour l'implantation AURORA Paie ;
- k) Période de probation du directeur des travaux publics et urbanisme ;
- l) Forfait « Vœux des fêtes 2022 » - TVR7 ;
- m) Célébrant pour un mariage ;
- n) Transfert de banque de temps et de congés et paiement de vacances ;

J. Transport :

- a) Demande d'aide financière déneigement et entretien chemin de l'Anse-au-Sable - Hiver 2022-2023 ;
- b) Programmation de travaux – TECQ 2019-2023 ;

K. Hygiène du milieu :

- a) Calibration compteur d'eau station de pompage d'aqueduc ;

L. Urbanisme :

- a) Dépôt rapport des permis émis en novembre 2022 ;

M. Tourisme :

- a) Demande d'aide financière au Fonds de soutien à la vitalisation ;
- b) Demande d'aide financière au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) ;

N. Culture : (aucun point)

O. Loisir :

- a) Autorisation d'affichage des postes de moniteur - sauveteur à la piscine municipale de Sacré-Cœur pour la saison estivale 2023 ;
- b) Demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2023 ;
- c) Deuxième demande d'aide financière au Fonds de soutien à la vitalisation pour le terrain de balle ;
- d) Semaine de relâche ;

P. Santé et bien-être : (aucun point)

Q. Incendie :

- a) Dépôt du rapport des activités du mois de novembre 2022 en incendie ;
- b) Contrat agrandissement caserne incendie ;
- c) Contrat électrique caserne incendie ;
- d) Contrat terrassement caserne incendie ;

R. Embellissement : (aucun point)

S. Demande d'appui et de reconnaissance :

- a) Demande d'appui au Fonds de soutien à la vitalisation Maison du troisième Âge « Joie de vivre » ;

T. Demandes d'aide financière : (aucun point)

Affaires nouvelles :

- a) _____ ;
- b) _____ ;
- c) _____ ;

Période de questions

Levée de la séance

RÉSOLUTION 2022-12-425

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre
2022**

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance

ordinaire du 14 novembre 2022, à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum, soit accepté tel que rédigé.

Dépôt

État de la situation financière au 31 octobre 2022

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport de la situation financière au 31 octobre 2022.

Dépôt

État de la situation financière au 30 novembre 2022

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport de la situation financière au 30 novembre 2022.

RÉSOLUTION 2022-12-426

Acceptation des comptes à payer – Novembre 2022

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 12 décembre 2022 totalisant **352 453,65 \$** décrits comme suit :

Paiement par chèque 71 222,29 \$

Paiement par dépôt automatique 164 230,78 \$

Paiement par prélèvement automatique 50 127,72 \$

Paiement payé d'avance 66 872,86 \$

Correspondance :

- a) Correspondance, M. Antoine Lavoie de Sacré-Coeur dans l'alignement des champions ;

Actualité

Sports

Antoine Lavoie de Sacré-Coeur dans l'alignement des champions



Par **Renaud Cyr** 7:15 AM - 30 novembre 2022

Temps de lecture : 4 minutes

Le **Haute-Côte-Nord**



Antoine Lavoie, originaire de Sacré-Cœur, occupe la position de demi-défensif avec les Volontaires du CÉGEP de Sherbrooke, l'équipe championne du Bol d'Or division 2. Photo Benvirtuel Photographie

Le footballeur Antoine Lavoie de Sacré-Cœur évolue au sein des Volontaires du CÉGEP de Sherbrooke dans la catégorie D2. Son équipe a vaincu les Nomades du CÉGEP Montmorency 28 à 14 lors de la finale de division le 19 novembre dernier.

C'est à Thetford Mines sur un terrain glacé que l'équipe championne remportait la finale de division 2 du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) en maintenant l'avantage et en inscrivant des points tôt dans le match.

« Pour la dernière pratique avant le match, les membres de l'équipe et les entraîneurs ont pris les choses en main et on a pu rendre cette dernière semaine de pratique très productive », ajoute le footballeur.

Ligne défensive du tonnerre

Dès sa première saison avec les Volontaires, le numéro 27 s'est taillé une place dans l'alignement régulier parmi la brigade défensive. Jouant sur la troisième ligne de défense comme demi-défensif, Antoine Lavoie et ses coéquipiers se chargent de la défense de l'équipe adverse.

« Tout le monde savait ce qu'ils avaient à faire », explique l'athlète. « Chaque joueur a joué son meilleur match de l'année, autant la ligne défensive que les unités spéciales et la ligne offensive. Grâce à l'équipe d'entraîneurs, les Volontaires ont donné tout un spectacle », confie-t-il.

La ligne défensive des Volontaires s'est particulièrement illustrée en début de deuxième demie en freinant l'attaque de leurs adversaires. Après un touché au sol des Nomades peu avant le quatrième quart, les Volontaires ont marqué un majeur apportant la marque 28-14, pointage qui a tenu jusqu'à la fin de la rencontre.

Goût de la victoire

« Je suis extrêmement content du résultat. J'ai fondu en larmes après la partie en pensant à tous les efforts et les sacrifices que j'ai réalisés depuis le début de ma jeune carrière pour en arriver à ce moment précis », avoue-t-il.

« J'étais entouré de mes deux familles, mon équipe et mes proches. Il s'agissait du plus beau jour de ma vie », ajoute Antoine Lavoie. Notons que les Volontaires n'avaient pas participé au Bol d'Or depuis 2010.

Rien n'arrête le jeune footballeur, qui est plus motivé que jamais à retourner sur le terrain avec son équipe : « Depuis que j'ai goûté à la victoire, je ne peux plus m'en passer », raconte-t-il.

« J'ai hâte d'aller remporter un autre championnat, nous avons encore tout ce qu'il faut dans notre équipe pour l'an prochain ».

Les Volontaires de Sherbrooke ont remporté le Bol d'Or pour la première fois depuis 2010. Photo Benvirtuel Photographie.

Pour la suite

L'athlète, qui étudie en Techniques policières au CÉGEP de Sherbrooke reprendra des forces durant l'hiver pour revenir au sommet de sa forme l'année prochaine.

Le footballeur aimerait bien aller à l'École nationale de police du Québec (ENPQ) après ses études collégiales, mais il priorise pour le moment le sport.

« C'est certain que je vais continuer chez les Volontaires encore 2 saisons de plus. Beaucoup de succès m'attend dans ce programme incroyable », déclare-t-il, fébrile.

« Je vais essayer de continuer ma carrière dans le football après le CÉGEP pour monter au niveau universitaire. Ce n'est peut-être pas de sitôt que j'irai étudier à l'ENPQ », confie-t-il au Journal.

Le jeune Sacré-Coeurois revient d'ailleurs voir parents et amis à Sacré-Cœur dès qu'il en a la chance. « Je reviens dès que je peux. J'adore Sacré-Cœur, c'est l'endroit où je me sens le mieux », laisse-t-il tomber.

b) Correspondance de M. Kevin Bédard, directeur général par intérim concernant la fermeture du centre de services des Bergeronnes Caisse du Saguenay Saint-Laurent :



PAR COURRIEL

Les Escoumins, le 7 décembre 2022

Monsieur David Harrison, directeur général
Monsieur Serge Hovington, président du CA
Caisse Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent
11, rue Sirois
Les Escoumins (Québec) G0T 1K0

**Objet : Fermeture du centre de services des Bergeronnes
de la Caisse du Saguenay-Saint-Laurent**

Messieurs,

Suite à sa séance ordinaire du 23 novembre 2022, le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord vous transmet un extrait certifié conforme de la résolution n° 2022-11-389, par laquelle il appuie la Municipalité des Bergeronnes et vous demande de surseoir à la décision de fermer le centre de services des Bergeronnes jusqu'en juin 2023, le temps de trouver des solutions.

Les membres du conseil souhaitent d'ailleurs vous rencontrer à cet effet. Je vous invite à communiquer avec moi pour convenir d'une date de rencontre par courriel à directeuramenagement@mrchcn.qc.ca ou par téléphone au 418 233-2102, poste 205.

Nous vous prions de recevoir, Messieurs, au nom de la MRC La Haute-Côte-Nord, nos plus cordiales salutations.



Kevin Bédard
Directeur général par intérim

KB/cd

P. j.

c. c. Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque
Toutes les municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord tenue le 23 novembre 2022, à 14 h, au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins. Les conseillers de comté suivants sont présents au moment de l'adoption de la présente résolution :

M ^{me} Lise Boulianne	Maire de la Municipalité de Sacré-Coeur
M. André Desrosiers	Maire de la Municipalité des Escoumins
M. Richard Foster	Représentant de la Ville de Forestville
M ^{me} Nathalie Ross	Maire de la Municipalité des Bergeronnes
M ^{me} Claire Savard	Mairesse de la Municipalité de Colombier
M. Richard Therrien	Maire de la Municipalité de Tadoussac
M. Jean-Maurice Tremblay	Maire de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer

Formant quorum sous la présidence de Madame Micheline Anctil, préfet.

RÉSOLUTION 2022-11-389

Fermeture du centre de services des Bergeronnes de la Caisse Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent a signifié à la Municipalité des Bergeronnes et à ses membres concernés qu'elle fermerait son Centre de services des Bergeronnes à compter du 4 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes déplore l'absence de consultation préalable et de recherche exhaustive de solutions auprès des membres et instances directement concernés;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Coopératif Desjardins s'est développé à partir des régions et des communautés et qu'une telle décision va à l'encontre du développement et de la vitalité de notre région;

CONSIDÉRANT QUE la mission première de Desjardins est de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités;

CONSIDÉRANT QUE Desjardins ne peut abandonner une population qui lui a été fidèle pendant des années pour des impératifs financiers et monétaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est prête à explorer des formules de collaboration pour assurer des services directs et de proximité aux membres de Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

...2



QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la Municipalité des Bergeronnes dans ses démarches et demande à la Caisse Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent de surseoir à la décision de fermer le Centre de services des Bergeronnes jusqu'en juin 2023, le temps de trouver des solutions;

QUE le conseil exige que Desjardins conserve sa vocation première qui est de servir la population, en gardant un minimum de service dans la municipalité des Bergeronnes;

QU'il demande de rencontrer les dirigeants de Desjardins afin de discuter et de trouver des solutions sur le maintien des services financiers réguliers dans cette municipalité;

QUE copie de cette résolution soit transmise à Monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque, ainsi qu'à toutes les municipalités du territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

Extrait certifié conforme par :

Les Escoumins,
Le 1^{er} décembre 2022

Kevin Bédard
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Le procès-verbal de cette résolution sera approuvé lors d'une session ultérieure.

- c) Lettre de Jonathan Julien remerciant les municipalités de leur implication ;



Québec, le 9 décembre

Madame Lise Boulianne
Mairesse
Sacré-Coeur
maire@sacre-coeur.ca

Madame la Mairesse,

Je tiens à vous remercier vivement de votre précieuse collaboration lors de mon dernier mandat à titre de ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable des régions de la Côte-Nord, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine.

Votre organisation permet à la province de Québec de se démarquer et de s'épanouir. Votre appui et votre soutien ont certainement contribué à notre succès collectif. Je vous encourage donc à poursuivre vos actions avec l'enthousiasme et l'esprit de collaboration dont vous avez faits preuve.

En espérant travailler à nouveau avec vous dans un avenir rapproché, je vous prie de recevoir, Madame la Mairesse l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable,

JONATAN JULIEN

4^e étage, secteur 100
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8
Téléphone : 418 643-5926
ministre.infrastructures@sct.gouv.qc.ca

Message et rapports d'activités du maire et des conseillers

Le maire, M^{me} Lise Boulianne, fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

M. Philippe Roy, conseiller, M^{me} Marie-Chantal Dufour, conseillère, font également un résumé de leurs activités des dernières semaines.

Administration générale :

Dépôt

Dépôt MRC HCN – Répartition des quotes-parts 2023

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés par Mme Lise Boulianne, maire, du dépôt de la répartition des quotes-parts 2023.

Résolution 2022-12-427

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 610

**RÈGLEMENT NUMÉRO 610 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 417
DÉCRÉTANT L'ENTRETIEN DES CHEMINS PENDANT
L'HIVER POUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES
AUTOMOBILES.**

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 12 décembre 2022, à 19h00, à l'endroit ordinaire des séances du Conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussignée, Nada Deschênes, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le numéro 610 modifiant le règlement 417 décrétant l'entretien des chemins pendant l'hiver pour la circulation des véhicules automobiles.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Résolution 2022-12-428

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 611

**RÈGLEMENT NUMÉRO 611 POURVOYANT À L'IMPOSITION
DES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES
MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 12 décembre 2022, à 19h00, à l'endroit ordinaire des séances du Conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussignée, Nada Deschênes, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 611 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Résolution 2022-12-429

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 612

RÈGLEMENT NUMÉRO 612 TRAITANT PARTICULIÈREMENT DES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES DÉCHETS SOLIDES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES AINSI QUE LEUR DISPOSITION OU LEUR CONDITIONNEMENT S'IL S'AGIT DES MATIÈRES RECYCLABLES (DES MATIÈRES RÉSIDUELLES) ET FIXANT LES TARIFS POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 12 décembre 2022, à 19h00, à l'endroit ordinaire des séances du Conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussignée, Nada Deschênes, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 612 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Résolution 2022-12-430

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 613

RÈGLEMENT NUMÉRO 613 DÉCRÉTANT LES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES, SPÉCIALES AINSI QUE LE TAUX DES TARIFS, LICENCES, PERMIS ET CERTIFICATS POUR L'ANNÉE 2023.

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur,

M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 12 décembre 2022, à 19h00, à l'endroit ordinaire des séances du Conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussignée, Nada Deschênes, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le numéro 613 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2023.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

RÉSOLUTION 2022-12-431

Dépôt du Règlement 610 modifiant le règlement 417 décrétant l'entretien des chemins pendant l'hiver pour la circulation des véhicules automobiles

Le conseiller, M. Janic Boisvert, donne avis que le « Règlement 610 modifiant le règlement 417 décrétant l'entretien des chemins pendant l'hiver pour la circulation des véhicules automobiles » sera présenté pour une adoption à une séance ultérieure.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 610 modifiant le règlement 417 décrétant l'entretien des chemins pendant l'hiver pour la circulation des véhicules automobiles » est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION 2022-12-432

Dépôt du projet de règlement 611 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout

Le conseiller, M. Guillaume Lavoie, donne avis que le « Règlement 611 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout » sera présenté pour une adoption à une séance ultérieure.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 611 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout » est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION 2022-12-433

Dépôt du projet de Règlement numéro 612 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles

Le conseiller, M. Philippe Roy, donne avis que le « Règlement 612 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur

disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles » sera présenté pour une adoption à une séance ultérieure.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 612 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles » est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION 2021-12-434

Dépôt du Règlement 613 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2023

La conseillère, Mme Marie-Chantal Dufour, donne avis que le « Règlement 613 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2023 » sera présenté pour une adoption à une séance ultérieure.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 613 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2023 » est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION 2022-12-435

Offre de de PG Solutions pour l'implantation AURORA Paie

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 20 octobre dernier, de M. Jimmy Quirion, relative l'implantation AURORA Paie au montant de 3 750,00 \$ taxes non incluses ;

CONSIDÉRANT QUE la solution financière utilisée actuellement date de la fin des années 1990 et que la technologie est désuète ;

CONSIDÉRANT QU'il faut la mettre au goût du jour et la moderniser ;

CONSIDÉRANT QUE cette modernisation s'échelonnera sur trois ans et que ces livrables seront répartis de façon suivante : « Section Paie Taxation - début 2024 » et « Section Comptabilité - début 2025 ».

CONSIDÉRANT QUE ces services professionnels comprendront des formations de groupe permettant de tirer pleinement profit de la nouvelle fonctionnalité offerte.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de de PG Solutions pour l'implantation AURORA Paie de M. Jimmy Quirion et que la modernisation s'échelonnera sur trois ans et que ces livrables seront répartis de façon suivante : « Section Paie Taxation – début 2024 » et « Section Comptabilité – début 2025 » pour un montant total de 4 011,56 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'accepter l'offre de service technique au montant estimé de 287,44 \$ par mois taxes incluses.

RÉSOLUTION 2022-12-436

Période de probation du directeur des travaux publics et urbanisme

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jimmy Jacques été embauchée le 2 mai 2022 au poste de directeur des travaux publics et urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE selon le contrat de travail de monsieur Jacques, la période de probation se termine le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE durant ces heures de travail, le directeur général a pu apprécier et évaluer les compétences et les qualités de monsieur Jimmy Jacques et en est satisfait;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la fin de la période de probation de monsieur Jimmy Jacques au 31 décembre 2022;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser madame Lise Boulianne, maire, à signer un nouveau contrat de travail avec monsieur Jimmy Jacques pour une période de deux ans.

RÉSOLUTION 2022-12-437

Forfait « Vœux des fêtes 2022 » - TVR7

CONSIDÉRANT la proposition datée du 14 novembre dernier, de la Télévision Régionale Haute-Côte-Nord, pour la diffusion de vœux des Fêtes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur tient à encourager l'économie locale et de faire l'achat d'une carte de vœux au montant de 75 \$ taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de faire l'achat d'une carte de vœux au montant de 86,23 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier.

RÉSOLUTION 2022-12-438

Célébrant pour un mariage

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain David Bérubé et madame Patricia Brisson Gagnon demandent au maire de la Municipalité de Sacré-Cœur de célébrer leur mariage;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter que madame Lise Boulianne, maire agisse comme célébrant pour la célébration de l'union de monsieur Sylvain David Bérubé et madame Patricia Brisson Gagnon.

RÉSOLUTION 2022-12-439

Transfert de banque de temps et de congés et paiement de vacances 2022

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de leur fonction, certains employés municipaux ont accumulé du temps supplémentaire dans leur banque de temps;

CONSIDÉRANT QUE certains employés municipaux n'ont pas utilisé tous leurs congés mobiles et leurs vacances en 2022;

CONSIDÉRANT QUE ces employés demandent qu'une partie de leur banque de temps, vacances et les congés mobiles leur soient transférés pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE des employés demandent que leurs vacances non utilisées pour l'année 2022 leur soient payées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est disposé à payer les vacances de 2022 et à autoriser le transfert d'une partie des banques de temps et des congés mobiles vers l'année 2023.;

CONSIDÉRANT QU'une date limite devra être fixée pour la reprise de cette banque de temps et des congés mobiles;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le transfert des banques de temps et des congés mobiles ainsi que le paiement des vacances de 2022 et que monsieur Jeannot Lepage, directeur général soit autorisé de convenir avec chaque employé, une date butoir pour la reprise de la banque de temps accumulé et des congés mobiles vers l'année 2023 et le paiement des vacances 2022.

Transport :

RÉSOLUTION 2022-12-440

Demande d'aide financière déneigement et entretien chemin de l'Anse-au-Sable - Hiver 2022-2023

CONSIDÉRANT QU'il été résolu à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'Association des résidents de l'Anse-au-Sable de demander à la Municipalité de Sacré-Cœur une demande d'aide financière de 6 266,14 \$ pour payer l'entrepreneur Transcie inc. pour le déneigement et le sablage du chemin de l'Anse-au-Sable en trois (3) sections selon les soumissions jointes en annexe.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs résidences permanentes et villégiateurs sont situés sur les chemins privés de l'Anse-à-Pierrot, chemin Cyrille et chemin de l'Anse-au-Sable;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de refuser la demande d'aide financière de l'Association des résidents du secteur des chemins privés de l'Anse-à-

Pierrot, chemin Cyrille et chemin de l'Anse-au-Sable puisque ces chemins sont des chemins privés.

RÉSOLUTION 2022-12-441

Programmation de travaux – Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Hygiène du milieu :

RÉSOLUTION 2022-12-442

Calibration compteur d'eau station de pompage d'aqueduc

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur a l'obligation de faire calibrer le compteur d'eau à la station de pompage d'aqueduc tous les ans ;

CONSIDÉRANT le dépôt de l'offre de service de Endress+Hauser Canada ltée datée du 25 novembre 2022, aux fins de procéder au calibrage du compteur d'eau, à la station de pompage d'aqueduc, au montant de 1 968,00 \$ taxes non incluses ;

CONSIDÉRANT QU'en 2022, l'offre de service de Endress+Hauser Canada ltée pour la calibration s'élevait à 2 104,04 \$, taxes incluses;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le mandat à Endress+Hauser Canada ltée pour la calibration du compteur d'eau à la station de pompage d'aqueduc au montant de 2 262,71 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2023.

Urbanisme :

Dépôt

Dépôt rapport des permis émis en novembre 2022

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des permis émis en novembre 2022.

Tourisme :

RÉSOLUTION 2022-12-443

Demande d'aide financière au Fonds de soutien à la vitalisation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur autorise le dépôt du projet intitulé « Bureau d'information touristique » dans le cadre du Fonds de soutien à la vitalisation ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un bureau d'information touristique bonifiera l'offre de service pour les touristes, à proximité de l'édifice municipal en lien avec les autres projets développement prévu dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur s'engage à payer sa part des coûts admissible à la réalisation de ce projet.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Nancy Lamontagne à déposer une demande d'aide financière pour l'aménagement d'un bureau d'information touristique à la vitalisation de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser M. Jeannot Lepage, directeur général à signer la convention relative à l'octroi de l'aide financière.

RÉSOLUTION 2022-12-444

Demande d'aide financière au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur autorise le dépôt du projet intitulé Capitainerie au programme de mise en valeur intégrée ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur contribuera au projet par une mise de fonds minimale de 20% du coût de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QU'à l'achèvement des travaux, la Municipalité de Sacré-Cœur prendra en charge complète les coûts d'exploitation et de fonctionnement des infrastructures, des équipements et des bâtiments ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Nancy Lamontagne à déposer une demande d'aide financière pour l'aménagement d'une capitainerie au programme de mise en valeur intégrée à la MRC de la Haute-Côte-Nord.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser M. Jeannot Lepage, directeur général à signer la convention relative à l'octroi de l'aide financière.

Culture : (aucun point)

Loisir :

RÉSOLUTION 2022-12-445

Autorisation d'affichage des postes de moniteur - sauveteur à la piscine municipale de Sacré-Cœur pour la saison estivale 2023

CONSIDÉRANT QUE le recrutement de personnel formé en sauvetage et en enseignement des techniques de natation est de plus en plus complexe ;

CONSIDÉRANT QU'un affichage hâtif des postes de moniteur - sauveteur améliorera les chances de recrutement de main-d'œuvre qualifiée pour la saison estivale 2023.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot

Lepage à procéder à la publication d'offres d'emploi afin de procéder au recrutement et à l'embauche d'un maximum de quatre (4) sauveteurs (euses) – moniteurs (trices) et/ou assistants(tes)-sauveteurs (euses) pour la saison estivale 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que les postes soient ouverts à tous, mais avec une priorité aux étudiants.

RÉSOLUTION 2022-12-446

Demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2023

CONSIDÉRANT QUE le programme Emploi d'été Canada offre une aide financière qui permettra d'assurer l'embauche de ressources humaines pour la saison estivale 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'Emploi d'été Canada est un outil pour offrir une expérience de travail aux jeunes de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le programme Emploi d'été Canada est une solution pour soutenir les services municipaux, améliorer l'attachement régional et contrer l'exode des jeunes qui touche notre municipalité.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Nancy Lamontagne à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Emploi d'été Canada 2023;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser M. Jeannot Lepage, directeur général à signer la convention relative à l'octroi de l'aide financière.

RÉSOLUTION 2022-12-447

Deuxième demande d'aide financière au Fonds de soutien à la vitalisation pour le terrain de balle

CONSIDÉRANT QUE le prix des matériaux de construction a explosé depuis la dernière année ;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle demande à la vitalisation doit être faite pour assurer la faisabilité du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur s'engage à payer sa part des coûts admissible à la réalisation de ce projet.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Nancy Lamontagne à déposer une deuxième demande d'aide financière pour le réaménagement du terrain de balle au soutien à la vitalisation de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser M. Jeannot Lepage, directeur général à signer la convention relative à l'octroi de l'aide financière.

RÉSOLUTION 2022-12- 448

Semaine de relâche

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes de la population de Sacré-Cœur sont en congé lors de la semaine de relâche ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'intérêt d'offrir une programmation d'activités pour les familles ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de présenter une programmation variée pour la semaine de relâche, d'octroyer un budget de 5 000 \$ à même le budget 2023 et d'autoriser les employés(es) à être libérés de leurs fonctions habituelles pour animer ou coanimer une activité, s'il le désire.

Santé et Bien-être : (aucun point)

Incendie :

Dépôt

Dépôt du rapport des activités du mois de novembre 2022 en incendie

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie pour le mois de novembre 2022.

RÉSOLUTION 2022-12-449

Contrat agrandissement caserne incendie

CONSIDÉRANT QU'une aide financière au montant de 323 617,00 \$ est accordée par la ministre André Laforest en date du 21 juillet 2022 dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation du projet de rénovation et d'agrandissement de la caserne de pompiers des travaux d'agrandissement sont requis ;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions publiques ont été demandées sur le SEAO;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission conforme des constructions Methodex au montant de 254 859,00 \$ taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission des

constructions Methodex pour les travaux d'agrandissement de la caserne incendie au montant de 293 024,14 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le règlement d'emprunt numéro 609;

QUE le présent contrat est conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement 609.

RÉSOLUTION 2022-12-450

Contrat électrique caserne incendie

CONSIDÉRANT QU'une aide financière au montant de 323 617,00 \$ est accordée par la ministre André Laforest en date du 21 juillet 2022 dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation du projet de rénovation et d'agrandissement de la caserne de pompiers des travaux électriques sont requis ;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées sur invitations :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission conforme de Mario Duchesne Électrique inc. au montant de 7 165,24 \$ taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de Mario Duchesne Électrique pour les travaux électriques à la caserne incendie au montant de 8 238,23 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le règlement d'emprunt numéro 609;

QUE le présent contrat est conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement 609.

RÉSOLUTION 2022-12-451

Contrat terrassement caserne incendie

M^{me} Marie-Chantal Dufour déclare son intérêt au dossier et se retire des discussions

CONSIDÉRANT QU'une aide financière au montant de 323 617,00 \$ est accordée par la ministre André Laforest en date du 21 juillet 2022 dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation du projet de rénovation et d'agrandissement de la caserne de pompiers des travaux de terrassement sont requis ;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées sur invitations :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions conformes et que le plus bas soumissionnaire est Transcie (1990) inc. au montant de 79 662,00 \$ taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de Transcie (1990) inc. pour les travaux de terrassement à la caserne incendie au montant de 91 591,39 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le règlement d'emprunt numéro 609;

QUE le présent contrat est conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement 609.

Embellissement : (aucun point)

Demandes d'appui et de reconnaissance :

RÉSOLUTION 2022-12-452

Demande d'appui au Fonds de soutien à la vitalisation Maison du troisième Âge « Joie de vivre »

CONSIDÉRANT QUE la Maison du troisième Âge « Joie de vivre » dépose le projet intitulé « Mise à niveau des installations Maison du troisième Âge « Joie de vivre » dans le cadre du Fonds de soutien à la vitalisation ;

CONSIDÉRANT QUE la Maison du troisième âge a besoin de divers travaux, et ainsi maintenir la sécurité en cas d'incendie, tel qu'installation d'extincteurs, portes coupe-feu, fenêtres, isolation, toilettes pour personnes à mobilité réduite ;

CONSIDÉRANT QU'ils ont besoin de renouveler tables et chaises ;

CONSIDÉRANT QUE cette mise à niveau des installations assurera à la population vieillissante, un milieu de vie accessible et améliorera la pérennité de l'organisme en diminuant les frais associés aux assurances et au coût du chauffage ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer la demande de la Maison du troisième Âge « Joie de vivre » à déposer le projet intitulé « Mise à niveau des installations Maison du troisième Âge « Joie de vivre » dans le cadre du Fonds de soutien à la vitalisation.

Demandes d'aide financière : (aucun point)

Affaires nouvelles :

RÉSOLUTION 2022-12-453

Demande de location centre récréatif pour tournoi hockey les 20,21 et 22 janvier 2023

CONSIDÉRANT QUE M Gilles Brisson et M. Antoine Paquet demande de louer le centre récréatif pour trois (3) jours au montant de 1000 \$;

CONSIDÉRANT le tournoi de hockey se déroulera les 20, 21 et 22 janvier 2023 ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter de louer le centre récréatif à M. Gilles Brisson et M. Antoine Paquet pour le tournoi de hockey, les 20, 21 et 23 pour un montant de 1000 \$

RÉSOLUTION 2022-12-454

Demande d'appui au Fonds de soutien à la vitalisation au projet du Club de motoneigistes Les Rodeurs de Sacré-Cœur

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneigiste Les Rodeurs de Sacré-Cœur désire réaliser un projet dans le cadre du Fonds de soutien à la vitalisation ;

CONSIDÉRANT l'appui de la municipalité est requise ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer la demande du Club de motoneigiste Les Rodeurs de Sacré-Cœur dans le cadre du Fonds de soutien à la vitalisation.

RÉSOLUTION 2022-12-455

Levée de la séance

Il est proposé par M^{me} Valérie Dufour que la séance soit levée à 19 h 50.

Lise Boulianne, maire

Jeannot Lepage, directeur général
et greffier-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Lise Boulianne, maire